

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier

Vie professionnelle

Argumentation

Curiosité Vivacité

Examen

Discours

Réflexion



Culture

Soutien

Exposé



Encadrement

Compréhension

Engagement



Centre d'études stratégiques aérospatiales

Centre d'enseignement militaire supérieur Air

www.cesa.air.defense.gouv.fr



Le comité pédagogique

sous le haut patronage du général d'armée aérienne Stéphane Abrial,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Guillaume Gelée, *général de brigade aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales*

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Jean Baechler, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

André Lewin, *ambassadeur de France.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Martine Méheut, *présidente de l'Association européenne des enseignants.*

Michel Jarrety, *professeur à la Sorbonne.*

Brigitte Debernardy, *contrôleur général des armées.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Claude Carlier, *président de l'Institut d'histoire des conflits contemporains.*

Patrick Facon, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

François Pernot, *maître de conférences en histoire moderne.*

Aymeric Chauprade, *professeur de science politique à l'université de Neufchâtel.*

Hervé Coutau-Bégarie, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

Alain Bévillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Préface

Air 2010 a amené son lot de transformations, qui ont aussi touché le domaine de la formation. Ainsi, le Centre d'enseignement militaire supérieur Air a été créé dans ce cadre pour prendre à son compte la mission de conduite de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de l'air, sous l'autorité du général commandant les Écoles d'officiers de l'armée de l'air et avec le soutien du Centre d'études stratégiques aérospatiales.

Au-delà des changements de structures, les objectifs restent les mêmes : il s'agit, par le biais des *Carnets du Temps*, de mettre à la disposition de « l'honnête capitaine du XXI^e siècle » trois cents idées maîtresses réparties dans onze disciplines, publiées par cycles de trois ans, puis actualisées à l'issue de chaque cycle.

Rédigées dans un langage clair et didactique, supervisées par des personnalités éminentes des mondes académique, diplomatique, universitaire et de la Défense qui composent le comité pédagogique et qu'il convient ici de remercier chaleureusement pour leur précieuse contribution, ces idées de référence constituent un fonds culturel indispensable aux jeunes officiers que vous êtes, appelés à évoluer dans un monde toujours plus complexe. Au cours de votre carrière, il vous faudra souvent vous situer dans des environnements difficiles à appréhender, afin de prendre la bonne décision au bon moment.

Dans un tel contexte, une culture générale affermie et un solide bon sens demeurent les meilleures armes au service du chef militaire.

La lecture régulière de cette publication, à laquelle le CESA participe pour une large part, vous fera découvrir des horizons nouveaux, et contribuera à vous préparer au mieux à assumer vos responsabilités futures.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Colonel Éric Nicod,
commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air

Objectifs pédagogiques des publications du CEMS Air

1. Les Carnets du Temps

Les Carnets du Temps s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. Les Fiches du CESA

Les Fiches du CESA complètent *Les Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par *Les Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. Les Cahiers du CESA

Les Cahiers du CESA constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et *Les Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
Col Eric Nicod

Rédacteur en chef :
Lcl Nicolas Naudin

Rédacteur en chef adjoint :
Asp Jeanne Thiberge

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébault (R)
Adj Jean-Paul Talimi
Sgc Jérémie Alligier
Sgc Stéphane Lanzeray
Sgt Cassandre Davaïc

Rédacteurs en chef techniques :
Cne Denis Poucet
Ltt Muriel Berger

Maquette :
M. Philippe Bucher

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Cal Julien Biguine
Avt Tatiana Romany

Correspondance :
CEMS Air - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Atelier de photographie et de reproduction de l'armée de l'air (APRAA)
26, boulevard Victor
00450 ARMÉES

Direction de l'APRAA :
Ltt Dominique Birades
Tirage 6 000 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales

Les pays divisés..... 4

Économie

La relation inflation-chômage (courbe de Phillips)... 6

Stratégie

La puissance aérienne au service
du maintien de la paix..... 8

Philosophie

Hannah Arendt :
relation du pouvoir et de la violence 10

Géopolitique

Les fondamentaux géopolitiques des États-Unis.... 12

Histoire de l'aéronautique militaire

Les processus d'institutionnalisation des forces
aériennes : de la *Royal Air Force* à l'*US Air Force* 14

Droit et institutions

La problématique du droit international public .. 16

Sciences

Copernic (1473-1543)..... 18

Histoire

De la République à l'Empire romain..... 20

Pensée politique

La nation 22

La bibliothèque essentielle

Paul Valéry (1871-1945) : *Regards sur le monde
actuel* 24

Une œuvre remarquable du cinéma

Le Corbeau..... 26

Résonance du passé

Giuseppe Arcimboldo, un artiste *tutti frutti* 27

Au fil de la plume 28

Les pays divisés

Le xx^e siècle a vu le démantèlement des empires austro-hongrois et ottoman, deux guerres mondiales, la décolonisation et la guerre froide. Il en a résulté que le nombre d'États a plus que triplé depuis 1945, et le phénomène se poursuit, avec plus de risques de sécessions que de réunifications. Depuis le début des années 1990, la prolifération étatique bat son plein, avec la disparition de l'URSS et l'éclatement de l'ex-Yougoslavie ; elle suscite instabilité et sentiment d'insécurité. Les interrogations se font plus rares en ce qui concerne le sort des pays divisés. Quels sont les facteurs de sécession ou de réunification ? Jusqu'où va le droit international en matière d'autodétermination des peuples ? Et enfin, dans ces creusets si propices à la violence, quelle est la place de l'identité culturelle ?

Le conflit israélo-palestinien, sorte de « *guerre existentielle pour une terre* »⁽¹⁾, concerne des frontières dont les limites ne sont pas respectées malgré les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. La division de Chypre, opposant la communauté grecque et la communauté turque⁽²⁾, est la résultante d'une position géostratégique depuis longtemps convoitée, de la coexistence difficile entre deux ethnies et deux religions. Dans un contexte différent, l'antagonisme des deux Corées est assurément l'un des prolongements de la guerre froide. Les facteurs idéologique et géostratégique sont également très présents dans le conflit qui oppose Taïwan et la République populaire de Chine⁽³⁾. En Afrique française, les fédérations d'AOF et d'AÉF⁽⁴⁾ allaient disparaître au profit de l'indépendance isolée de chaque colonie, provoquant ce que l'on a appelé la « balkanisation » de l'Afrique. Et qu'advient-il de la Côte-d'Ivoire ?

La décolonisation a entraîné un autre problème : l'application systématique du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce phénomène de séparatisme à outrance, très déstabilisateur, a poussé la communauté internationale à verrouiller ce principe : « *afin de résister aux mutations de l'État, le respect de l'intégrité territoriale est systématiquement privilégié dans les hypothèses de sécession et de dissolution* »⁽⁵⁻¹⁾. Cependant, si un État venait à naître dans les faits, le droit international le reconnaîtrait au titre de l'autodétermination des peuples et n'interviendrait pas dans ses affaires intérieures. Il devrait, en outre, faire preuve de stabilité et de sécurité pour être reconnu par un nombre suffisant d'États tiers et, surtout, par la communauté internationale tout entière, en devenant membre de l'ONU.

Les réunifications ne sont pas, pour autant, inexistantes, le Vietnam se réunifia lors de la prise de Saïgon, en 1975, l'unité territoriale du Yémen fut acquise en 1990 sous l'égide de l'Irak, Hong Kong a été rétrocédée à la Chine en 1999 mais fait apparaître l'échec du concept « *une nation, deux systèmes* ». La réunification de l'Allemagne fut, quant à elle, pacifique, et ce, malgré l'importance des enjeux géopolitiques qui la conditionnaient⁽⁶⁾.

L'identité culturelle nécessite donc réflexion : si aujourd'hui de plus en plus de mouvements minoritaires réclament leur autonomie et menacent le fondement même de certains États, le jeu des grandes puissances et les nécessités économiques internationales font émerger des revendications identitaires dont les fondements n'apparaissaient pas, jusqu'à présent, au grand jour.

Habilement, des pays comme l'Inde ont réglé le problème des autonomistes ou séparatistes par la création de nouveaux États à l'intérieur de l'Union indienne, qui possède un système fédéral.

L'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU, le 13 septembre 2007, de la *Déclaration des droits des peuples autochtones*, risque de relancer des négociations dans des pays qui abritent des communautés indigènes ou hétérogènes qui veulent au minimum la reconnaissance et l'autonomie, parfois l'indépendance.

Ainsi, le modèle de l'État homogénéisant et « le centralisme étatique », qui unifient, semblent dépassés : l'effort d'assimilation et d'intégration cède désormais le pas à la différenciation. Ce phénomène d'affirmation identitaire, qui est « *paradoxalement contemporain d'un mouvement inverse de globalisation* »⁽⁵⁻²⁾, suscite donc une évolution du concept actuel de l'État-nation. Ne s'agirait-il pas de la construction d'un nouveau pilier de la mondialisation ?

1. « Le conflit israélo-palestinien », *Les Carnets du Temps* n° 6, oct./nov. 2003.
2. L'État chypriote (grec), au sud, est la seule autorité reconnue par la communauté internationale. La République turque de Chypre-Nord (RTCN), autoproclamée en 1983, et rendue possible par le débarquement en 1974 des forces armées turques, n'est reconnue que par la Turquie.
3. Les deux revendiquent le statut de « République de Chine » au nom du principe de l'unité de ce pays.
4. Afrique occidentale française (1895-1958) et Afrique équatoriale française (1910-1958).
- 5-1. Anne Robert, puis Joseph Yacoub (5-2), *La Revue internationale et stratégique* n° 37, PUF, 2000.
6. La réunification allemande dépendait essentiellement de l'accord de Moscou et du maintien au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev.

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

La relation inflation-chômage (courbe de Phillips)

Le mode de correction des déséquilibres sur le marché du travail, pour restaurer la croissance, est fortement conditionné par l'origine de l'inflation (coûts ou demande) et la nature du chômage.

1- La révélation de la loi de Phillips

Il semble exister une **relation empirique entre la croissance économique, celle des prix et le niveau de chômage**. Cette hypothèse a été testée avec succès en 1958, par A.W. Phillips, économiste d'inspiration keynésienne, qui observa des données pour le Royaume-Uni entre 1861 et 1913⁽¹⁾. Sa loi a révélé l'existence d'une relation inverse et fortement non linéaire entre taux de chômage et taux de croissance du salaire nominal. En effet, le pouvoir de négociation du salaire nominal est d'autant plus fort que le niveau de pression sur le marché du travail est faible. Mais le salaire nominal est également rigide à la baisse, puisque les individus revendiquent plus facilement une hausse de salaire qu'une baisse, confortés en cela par une réglementation qui biaise le mécanisme d'ajustement du marché.

2- L'utilité de la courbe de Phillips en matière de politique économique

Dans les modèles macroéconomiques keynésiens, le taux de salaire nominal contient également le taux d'accroissement des prix, dans la mesure où les agents indexent leur salaire monétaire pour maintenir leur pouvoir d'achat réel, face à la dépréciation de la valeur de la monnaie. Et réciproquement, les entreprises maintiennent leur marge bénéficiaire en répercutant la hausse des salaires nominaux sur le prix des produits. C'est pourquoi les keynésiens P. A. Samuelson et R. M. Solow⁽²⁾ ont modifié la formulation de la loi de Phillips, en liant directement le taux d'inflation au taux de chômage.

Il s'agit de montrer qu'une politique monétaire de relance par la demande peut s'avérer efficace pour restaurer la croissance de la production et réduire le chômage. Ainsi, les économistes keynésiens font apparaître le **dilemme**, pour les politiques gouvernementales, **entre inflation et chômage**. L'observation conforte la courbe de Phillips durant les Trente Glorieuses (1945-1973). Pour réduire le niveau de chômage, il est indispensable d'admettre un regain d'inflation, d'où l'effet « *stop and go* ». Mais cette accélération de l'activité a engendré une surchauffe de l'économie, se traduisant par une élévation du niveau d'inflation alors que paradoxalement l'activité s'est comprimée, engendrant davantage de chômage. La validité empirique de la courbe de Phillips ne se vérifie donc plus après le premier choc pétrolier, en période de stagflation.

3- La critique des fondements de politique économique issus de la courbe de Phillips (ou les nouvelles approches de la croissance)

Le courant monétariste justifie ce paradoxe en démontrant que la relation de Phillips n'est vérifiée qu'à court terme, et devient fautive sur une longue période. Selon M. Friedman⁽³⁾, à court terme, les agents peuvent ne pas prévoir correctement le pouvoir d'achat de la monnaie et, par extension, des salaires réels ; mais cette situation n'est que provisoire. À long terme, les anticipations des agents s'adaptent au taux d'inflation effectif pour maintenir leurs encaisses réelles, au point que la courbe de Phillips (augmentée des anticipations) devient insensible au taux d'inflation, au voisinage du taux de chômage naturel. Une manipulation quantitative de la masse monétaire ne peut donc provoquer qu'un effet monétaire, totalement neutre sur l'activité économique. La politique de relance monétaire conduit même l'économie sur une trajectoire d'inflation de plus en plus élevée.

Le courant néo-classique, inspiré par R. Lucas⁽⁴⁾, est encore plus radical, puisqu'il affirme que les anticipations d'inflation des agents sont totalement rationnelles. La dichotomie qui en résulte, entre sphères réelle et monétaire, conforte l'inutilité absolue des politiques monétaires⁽⁵⁾ conjoncturelles de résorption du chômage. Mais les néo-classiques n'expliquent pas la relation entre l'inflation et le chômage involontaire (ou keynésien).

Or, les anticipations⁽⁶⁾ du taux d'inflation ne sont ni nécessairement exactes en raison de la rationalité limitée (compte tenu de l'information imparfaite sur les marchés), ni mécaniquement réalisables du fait des imperfections du marché du travail (induisant une rigidité des salaires à la baisse). En cela, l'erreur d'anticipation d'inflation, mêlée à la viscosité des salaires, altère l'ajustement des salaires. L'inflation peut donc conserver un effet relatif sur le niveau de chômage⁽⁷⁾.

1. A. W. Phillips, *The Relation between Unemployment and the Rate of Change of Money Wage Rates in the U.K., 1861-1957*, *Economica*, « New Series », novembre 1958.

2. P. A. Samuelson et R. M. Solow, « Analytical Aspects of Anti-inflation Policy », *American Economic Review*, mai 1960.

3. M. Friedman, « The Role of Monetary Policy », *American Economic Review*, 1968.

4. R. E. Lucas et L. A. Rapping, « Real Wages, Employment and Inflation », *Journal of Political Economy*, septembre 1969.

5. Mais aussi budgétaires, pour leurs effets inflationnistes aggravés pour les déficits public et commercial.

6. Adaptatives selon M. Friedman ou rationnelles selon R.E. Lucas.

7. J. Tobin, « Inflation and Unemployment », *American Economic Review*, mars 1972.

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

La puissance aérienne au service du maintien de la paix

L'idée de force militaire vouée au maintien de la paix internationale naît lorsque l'on imagine la création d'une communauté internationale composée des États. La première organisation de ce type est la Société des Nations (SDN). La constitution de celle-ci par le traité de Versailles en 1919 suscite les premiers véritables projets de formation d'une armée internationale dont la mission serait de défendre la paix contre tout État ayant décidé de la troubler en menant une politique agressive ou en ne respectant pas les traités. Dès cette première période, la puissance aérienne apparaît comme un facteur essentiel du maintien de la paix par la force armée.

Elle se manifeste principalement sous trois formes : la puissance dissuasive d'une force aérienne mise au service d'un objectif politique stratégique, en l'occurrence, le maintien de la paix ; la capacité de l'aviation à maintenir un conflit sous un seuil de violence critique ; et l'outil de vérification et de contrôle que représente une aviation de reconnaissance au service de la communauté internationale.

La puissance aérienne constitue un facteur de maintien de la paix, car elle apparaît capable d'infliger des destructions d'une ampleur dissuasive. Le général Douhet est un des premiers, en 1921, à considérer la constitution d'une aviation de bombardement capable de détruire les centres urbains comme un facteur de maintien de la paix : « *Plus les armes seront capables d'attaquer les citoyens en général, écrit-il, plus les intérêts privés seront directement touchés, moins on aura de guerres* ». C'est la naissance d'un véritable rôle dissuasif pour l'aviation qui s'étend de ce premier âge conventionnel jusqu'à l'ère nucléaire avec le bombardier stratégique et dont le but ultime est la préservation de la paix. Ce rôle dissuasif de la puissance aérienne se manifeste avec force dans les années 1930. La puissance aérienne apparaît tellement redoutable que son usage, selon certains contemporains, doit être interdit aux États et réservé à la satisfaction des intérêts de la communauté des nations. C'est ainsi que Henry de Jouvenel lance en 1931, dans le cadre des études sur le désarmement menées par la Société des Nations, l'idée de l'interdiction de l'aviation de bombardement et de l'internationalisation de l'aviation civile afin de for-

mer une force aérienne permanente au service de la paix. L'idée est reprise par le Britannique James M. Spaight dans son livre paru en 1932 et intitulé *An International Air Force*. Il s'agit, grâce au désarmement aérien des nations et à la constitution d'une aviation internationale, de donner les moyens militaires au Conseil de la SDN de faire respecter les clauses du Pacte. En 1935, Pierre Faure prédit même que « l'avion tuera la guerre ». Il n'en fut rien. Et il faut attendre 1945, les *B-29* et *Enola Gay* pour que l'avion retrouve un rôle dissuasif susceptible de contribuer au maintien de la paix. La première composante de la force de dissuasion française est d'ailleurs constituée, en 1964, de 36 *Mirage IV* armés de l'arme nucléaire *AN-11*.

Ce n'est pas seulement dans sa dimension dissuasive que la puissance aérienne apparaît comme concourant au maintien de la paix. Ses spécificités en matière d'allonge, de vitesse, de puissance de feu et de précision permettent de doser son emploi et de maîtriser ainsi la violence pour contrôler l'escalade aux extrêmes. L'opération *Deny Flight* de surveillance de la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie décrétée par le Conseil de sécurité en mars 1993 restreint l'usage de la force aérienne par les différentes factions qui s'affrontent au sol. L'opération *Deliberate Force* menée par les forces aériennes de l'OTAN en septembre 1995 conjuguée avec l'action des unités terrestres de la force de réaction rapide conduit ensuite les partis bosniaques à la table des négociations.

Enfin, la dernière contribution de la puissance aérienne au maintien de la paix est constituée par la capacité de contrôle et de vérification des avions équipés pour la reconnaissance. En 1990, le traité sur les forces conventionnelles en Europe prévoit le contrôle des mesures prises à partir de l'espace aérien. En France, l'unité de vérification de la base de Creil assure cette mission grâce aux accords *Ciel ouvert* signés en 1992 qui permettent le libre survol d'un pays par un avion d'un autre pays depuis Vancouver jusqu'à Vladivostok afin de contrôler ses activités militaires. C'est cette même capacité qui est mise en œuvre par les *Mirage IV* français, reconvertis en avions de reconnaissance stratégique, lorsqu'ils survolent l'Irak en février 2003 pour le compte de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection de l'ONU.

Sous la haute direction de monsieur Hervé Coutau-Bégarie, président de l'Institut de stratégie comparée

Hannah Arendt : relation du pouvoir et de la violence

Le contexte historique particulièrement tourmenté dans lequel évolue Hannah Arendt sera déterminant dans l'orientation de sa pensée. Les deux guerres mondiales, la montée de la violence, du fascisme et des dictatures en tous genres, que ses origines juives lui feront ressentir avec d'autant plus d'âpreté qu'elle se verra contrainte d'émigrer aux États-Unis, ont marqué sa réflexion au point que l'analyse du totalitarisme demeure une constante dans sa philosophie.

Hannah Arendt a pensé le pouvoir comme ce qui résiste à la domination des hommes les uns sur les autres parce qu'il est la forme politique de toute communauté. Pour elle, le pouvoir naît du passage d'une pluralité d'hommes voués originellement à la diaspora en une communauté capable d'agir ensemble.

Le pouvoir est cette puissance de rassemblement, de lien, qui permet d'actualiser des décisions portant sur la conduite des affaires de la communauté : *« Tandis que la puissance est la qualité naturelle d'un individu pris isolément, le pouvoir jaillit entre les hommes lorsqu'ils agissent ensemble et s'évanouit dès qu'ils se dispersent. »*⁽¹⁾

Il correspond donc à l'aptitude humaine à agir de concert.

Cette spécificité qu'attribue Hannah Arendt au pouvoir lui permet de lui accorder une totale autonomie vis-à-vis de la violence, et, ce faisant, de se démarquer de la conception de Max Weber qui justifie la violence comme moyen légitime d'exercer la souveraineté de l'État. En effet, pour Arendt la violence n'est que l'instrumentalisation d'une force à des fins de coercition et de domination. C'est une œuvre d'unification de la multitude, de subsumption de la pluralité sous la figure d'une volonté. Il y a toujours dans la violence une relation de subordination, à l'inverse du pouvoir, qui est l'action concertée au sein d'un espace public.

C'est pourquoi la violence, prise à sa propre logique d'accroissement indéfini, peut finir par désagréger totalement le pouvoir pour se déployer en pure terreur. La terreur est le résultat de la violence qui a refusé d'abdiquer après avoir détruit le pouvoir pour lui substituer une organisation étatique par massification. Dans un régime totalitaire il n'y a plus d'espace public. Il n'y a qu'une domination totale sur tous les individus atomisés.

En conséquence, deux critères permettent de distinguer le pouvoir de la violence :

- le pouvoir se déploie toujours sur le registre de la pluralité constituée en communauté, alors que la violence se passe parfaitement du nombre ;
- le pouvoir reste étranger à l'instrumentalisation, à la différence de la violence, qui ne s'impose qu'en recourant aux instruments.

Par cette distinction radicale établie entre le concept de pouvoir et celui de violence, Arendt nous permet d'envisager que le pouvoir ne relève pas, par essence, d'une relation commandement-obéissance. La seule action concertée suffit à faire naître le pouvoir. Les promesses et les engagements mutuels tenus le font durer.

« Le pouvoir peut toujours être détruit par la violence ; l'ordre le plus efficace est celui que vient appuyer le canon du fusil, qui impose l'obéissance immédiate la plus complète. Mais il ne peut jamais être la source du pouvoir. »⁽²⁾

Il convient d'ajouter à cette citation :

« La violence peut être justifiable, mais elle ne sera jamais légitime »⁽³⁾

Il faut donc saluer la pertinence du regard que Hannah Arendt porta sur cette problématique complexe, à une époque où il eût été facile d'interpréter la prolifération et la montée en puissance des dictatures comme la conséquence d'un accroissement de pouvoir, et de condamner indifféremment toute forme de pouvoir, sans autre forme de procès.



1. *Condition de l'homme moderne*, p. 225, éditions Presses Pocket.
2. Hannah Arendt, *Du mensonge à la violence*, p. 154, éditions Presses Pocket.
3. Hannah Arendt, *Du mensonge à la violence*, p. 153, éditions Presses Pocket.

Bibliographie

- *Les origines du totalitarisme* (3 tomes), éditions Gallimard
- *Condition de l'homme moderne* – éditions Presses Pocket
- *Du mensonge à la violence* – éditions Presses Pocket
- *Qu'est-ce que la politique?* – éditions Gallimard

Sous la haute direction de madame Martine Méheut, présidente de l'Association européenne des enseignants

Les fondamentaux géopolitiques des États-Unis

Une projection en trois étapes

La conquête du territoire national

L'histoire diplomatique des États-Unis commence en 1783 avec la paix de Paris qui consacre la victoire des treize colonies de la Nouvelle-Angleterre sur l'Angleterre, et la possession des territoires compris entre les Appalaches et le Mississippi. La conquête de l'Ouest peut commencer. Les Indiens sont inexorablement repoussés vers l'ouest, jusqu'à la défaite écrasante des Sioux à *Wounded Knee Creek* en 1890.

Le Mexique subit la poussée américaine et perd, entre 1845 et 1848, le Texas, la Californie, l'Arizona, le Nouveau-Mexique, le Nevada, l'Utah, ainsi qu'une partie du Colorado. La conquête du territoire national est également réalisée par le rachat de terres⁽¹⁾.

La doctrine Monroe

Le 2 décembre 1823, le Président James Monroe prononce son message annuel au Congrès : toute tentative de colonisation des puissances européennes sur le continent américain sera considérée comme une menace pour la sécurité des États-Unis qui n'interviendront pas dans les colonies européennes, ni dans les guerres entre puissances européennes. Cette doctrine, qui faisait du continent américain la chasse gardée de Washington, permit de justifier toute une série d'interventions : le creusement du canal de Panama, le débarquement de Vera Cruz, le soutien au caudillo Carranza contre Pancho Villa, l'occupation de la République dominicaine et d'Haïti, l'intervention au Nicaragua, le protectorat sur Cuba de 1898 à 1934 notamment.

La projection de la puissance américaine

La première guerre mondiale donne aux États-Unis une dimension mondiale qu'ils abandonnent toutefois au début des années 1920, pour une posture isolationniste. Ce n'est qu'en décembre 1941, suite à l'attaque de Pearl Harbor, que les Américains entrent en guerre contre les forces de l'Axe, avec l'objectif d'empêcher l'émergence d'une puissance maritime non démocratique en Asie et de son pendant continental en Europe. L'Allemagne et le Japon vaincus, les États-Unis se retrouvent néanmoins face à l'URSS, puissance continentale non démocratique, et s'engagent dans une guerre froide qui prend fin en 1989 avec la disparition de l'Union soviétique.

Pour l'empire du monde⁽²⁾

Les États-Unis poursuivent deux objectifs stratégiques censés assurer le maintien de leur hégémonie : contenir l'émergence de la Chine et refouler le plus loin possible la Russie. Dans cette bataille, la maîtrise du « *Grand Échiquier*⁽³⁾ » est primordiale.

Washington tente d'empêcher la reconstitution de l'empire soviétique sous une nouvelle forme en s'implantant dans le Caucase (Géorgie) et en Asie centrale (Ouzbékistan, Kirghizistan), ainsi qu'en favorisant l'entrée dans l'OTAN d'anciens États du pacte de Varsovie.

La stratégie visant à neutraliser la puissance chinoise émergente consiste à contrôler la croissance économique de l'empire du Milieu en gardant une certaine maîtrise des flux d'hydrocarbures et en rendant caduque sa capacité nucléaire grâce au développement d'un bouclier antimissile qui protégera également les alliés des États-Unis en Asie. Enfin, le dernier volet vise à affaiblir l'unité politique de la Chine en brandissant, par exemple, la carte des Droits de l'homme. À ce titre, l'intervention américaine au Kosovo a été considérée comme une menace par les dirigeants chinois, une intervention au nom du droit d'ingérence étant désormais envisageable au Tibet ou, dans une moindre mesure, au Xinjiang.

Le deuxième mandat du Président Bush, réélu en 2005, marque une relance du lien transatlantique, avec la vision d'un dialogue entre deux partenaires égaux : les États-Unis et l'Union européenne. Ce partenariat reste à concrétiser.

Quatre questions stratégiques peuvent servir de révélateur sur la capacité à agir en commun :

Le dossier nucléaire iranien, le processus de paix israélo-palestinien, la levée de l'embargo européen sur les ventes d'armes à la Chine, et les relations avec la Russie et l'espace post-soviétique.

Le gouvernement américain s'appuie sur le Royaume-Uni et compte sur l'élargissement de l'Union européenne pour accentuer sa capacité d'influence au sein du « Vieux Continent » par le biais des nouveaux membres. Son soutien à l'adhésion de la Turquie fait débat en Europe.

1. La Louisiane à la France en 1803, la Floride à l'Espagne en 1819 et l'Alaska à la Russie en 1867).

2. Titre de l'ouvrage de Pierre Biarnès, *Ellipses*, septembre 2003.

3. *Le Grand Échiquier*, Zbigniew Brzezinski, Hachette, 2003.

Sous la haute direction de monsieur Aymeric Chauprade, professeur de science politique à l'université de Neuchâtel.

Les processus d'institutionnalisation des forces aériennes : de la *Royal Air Force* à l'*US Air Force*

En leur offrant de prendre conscience de leur importance dans le domaine stratégique et tactique, en leur permettant de disposer d'une autonomie opérationnelle substantielle, en leur ouvrant aussi de nouvelles perspectives d'emploi et de développement, la première guerre mondiale joue un rôle décisif dans les processus d'institutionnalisation des forces aériennes. Avec l'avènement des armées de l'air indépendantes de l'entre-deux-guerres, les systèmes de défense nationale connaissent de profonds et durables bouleversements. De binaires, organisés autour des traditionnelles et séculaires armées de terre et de mer, ils deviennent en effet ternaires, contraignant les responsables politiques et militaires à envisager les problèmes de défense d'une tout autre façon.

Les premiers services aéronautiques

Au début de la Grande Guerre, les aéronautiques militaires des principales puissances, en Europe comme en Amérique, ont été structurées depuis quelques années déjà. Elles sont, le plus souvent, organisées en services aéronautiques qui sont rattachés à des directions d'armes de l'armée de terre. En France, l'Inspection permanente de l'aéronautique militaire, née dès 1910, dépend du génie, mais une direction de l'aéronautique n'en est pas moins créée en 1914, au sein du ministère de la Guerre. Au Royaume-Uni, un *Royal Flying Corps*, à connotation terrestre, est constitué en 1912 et un *Royal Naval Air Service*, dépendant de la marine, apparaît en 1913. De leur côté, les Allemands, après avoir accusé quelque retard, décident de centraliser leurs services d'aviation en liant leurs inspections de l'aéronautique et de l'aérostation au sein d'une seule et même institution autonome. L'armée impériale russe se dote d'un service aéronautique peu avant 1914, et les États-Unis, montrant un réel esprit d'innovation, disposent d'une *Aeronautical Division*, subordonnée au corps des transmissions de leur armée de terre, depuis 1907.

L'image d'une aviation militaire inorganisée et dispersée, en dépit du bon sens, dans des structures terrestres ou navales ne résiste donc pas à l'analyse

historique, même si la situation des services aéronautiques en question n'est pas forcément avantageuse.

La *Royal Air Force* et l'armée de l'air

Comment expliquer le passage de l'autonomie opérationnelle en vigueur pendant la Grande Guerre à l'indépendance pure et simple, à la coupure du cordon ombilical avec les armées traditionnelles ? Le Royaume-Uni, dont certains des dirigeants sont convaincus de l'avenir de la puissance aérienne et qui subit les bombardements stratégiques allemands en 1916-1917, est le premier à s'engager dans cette voie, en créant la *Royal Air Force*, au début d'avril 1918, quelques mois après l'avènement d'un ministre de l'Air.



Les Britanniques, contraints et forcés de parvenir à l'unité de leurs services aériens, font école. En 1923, l'Italie fasciste de Mussolini, à la fois pour des raisons d'idéologie et de grandeur, et parce que le pays de Douhet ne peut être en reste, adopte une démarche similaire. Après un commissariat à l'Air, elle crée une *Regia Aeronautica* indépendante. Le même schéma est reproduit en France, avec l'avènement d'un ministère de l'Air en 1928, mais il faut attendre cinq ans et un projet avorté (1929) pour qu'apparaisse enfin l'armée de l'air. Pour autant, celle-ci ne bénéficie que d'une très faible autonomie opérationnelle, même si elle dispose d'une pleine et entière indépendance dans ses textes fondateurs. Enfin, la *Luftwaffe* naît en mars 1935 à la faveur de la mainmise des nazis sur ce pays. Elle est indépendante et destinée à agir en étroite combinaison avec l'armée de terre allemande. L'Union soviétique ne réunit pas ses moyens aériens en une seule entité ; elle préfère les affecter en propre à l'armée de terre et à la marine et créer une aviation stratégique et une aviation de défense aérienne rattachées à son état-major général des armées.

En 1939, seule l'aviation américaine ne bénéficie pas d'un statut indépendant. Sans doute le débat engagé outre-Atlantique par le prophète de la puissance aérienne, William Mitchell, de par sa violence même, a-t-il empêché une telle évolution. Il faudra attendre le dernier trimestre de 1947 et une polémique d'une violence inouïe avec la *Navy*, pour que la plus importante force aérienne du monde, celle-là même qui a créé le *Strategic Air Command* en 1946, devienne l'*US Air Force*.

La problématique du droit international public

Le droit international public est l'ensemble des règles qui organisent les relations entre les États, notamment par les voies diplomatiques et consulaires. Pour cela, il consacre leur indépendance et leur souveraineté. Pourtant, il fait progressivement une place à l'individu comme sujet de droit, à côté des États. Une telle évolution, que prolonge la revendication d'un droit d'ingérence peu conforme aux principes fondamentaux du droit international, reflète les contradictions du monde contemporain.

La souveraineté, attribut essentiel de l'État, est consubstantielle au droit international. Elle est le fondement d'importants principes tels que l'intégrité territoriale, l'inviolabilité des frontières, la non-intervention, l'immunité de juridiction et d'exécution. L'objet, les sujets et les sources de ce droit qui lie les États montrent qu'il procède de leur propre volonté. Tout l'objet du droit international est de faire passer la règle de droit communément admise avant les rapports de force. Il a pour buts essentiels la détermination du régime d'espaces communs, comme la mer, l'air ou l'espace, et le règlement pacifique des conflits.

Sa principale source est le traité. Négocié, signé et ratifié librement par les États, il est l'expression de leur volonté souveraine. Un État non signataire peut, sous certaines conditions, adhérer à un traité déjà en vigueur. De même, un État peut émettre des réserves, modulant ainsi son engagement par rapport à certaines stipulations. Enfin, les États peuvent amender ou réviser un traité, ou même s'en retirer. Les traités lient les parties ; c'est le sens de la formule « *pacta sunt servanda* »⁽¹⁾ transposée dans la convention de Vienne de 1969 qui codifie les règles d'élaboration des traités. La coutume est également une source importante du droit international. Rencontre d'un élément matériel – une pratique générale et constante – et d'un élément psychologique – le sentiment que l'État se conforme à une obligation juridique en respectant la règle coutumière –, elle est également issue de la volonté des États, même si son existence est dévoilée par le juge pour remédier au silence d'un traité. La coutume est d'ailleurs souvent consacrée par un traité au travers du processus de codification. Le droit de la mer, le droit des relations diplomatiques et même le droit des traités sont d'origine coutumière. À côté

de ces sources principales, il existe aussi les principes généraux du droit et les actes unilatéraux. Les premiers, résultant de principes couramment reconnus dans les ordres juridiques nationaux, comme les seconds, émis par une seule partie et opposables seulement à ceux qui l'acceptent, respectent la souveraineté des États.

Ayant la personnalité juridique internationale qui leur permet de contracter des engagements internationaux, les États sont les sujets traditionnels du droit international, souverains et juridiquement égaux entre eux malgré les inégalités de fait dans les relations internationales. Chacun est ainsi seul compétent sur son territoire, sa population et ses institutions. À côté des États et créées par eux, les organisations internationales se sont développées après la première guerre mondiale. De différents types, générales (ONU), spécialisées (OACI : Organisation de l'aviation civile internationale) ou régionales (Union européenne), elles sont de nouveaux sujets du droit international. En institutionnalisant diverses coopérations existantes entre États, elles sont devenues un facteur structurant de la société internationale.



Le siège de l'ONU à New York.

DR

Ce sont ces organisations qui introduisent progressivement dans le droit international les droits fondamentaux des individus. Les textes fondateurs (*Déclaration universelle des droits de l'homme* du 10 décembre 1948, pactes internationaux de 1966 relatifs aux droits civils et politiques pour l'un et aux droits économiques et sociaux pour l'autre...) ont été conclus après la seconde guerre mondiale dans le cadre des Nations unies. Plus récemment, la protection internationale des minorités se met en place en bouleversant les bases classiques du droit international : la souveraineté des États est ainsi parfois malmenée par la revendication d'un droit d'ingérence dans leurs affaires intérieures au nom de principes moraux, pour la sauvegarde d'une population ou le respect du droit (ou pour la satisfaction d'exigences politiques). Le droit international public reflète ainsi, avec ses contradictions, l'évolution du monde contemporain.

1. Les traités doivent être respectés.

Sous la haute direction de madame Brigitte Debernardy, contrôleur général des armées

Copernic (1473-1543)

Outre son intérêt astronomique, l'œuvre de Copernic a eu une portée philosophique immense. Elle a marqué l'un des tournants essentiels de la pensée, ébranlant la vision médiévale du monde qui plaçait l'homme au centre d'un univers fait pour lui, en opposant au géocentrisme de Ptolémée, l'héliocentrisme.

Le Polonais Nicolas Copernic (de son nom latin *Nicolaus Copernikus*) a été à la fois chanoine, médecin et astronome. Élevé dans une famille de marchands et de fonctionnaires, il est adopté par son oncle maternel, l'évêque Lukas Watzelrode, à la suite du décès de son père. Celui-ci s'assure qu'il fréquente les meilleures écoles et universités. En 1491, il devient étudiant à l'université de Cracovie où il étudie les arts sans toutefois obtenir de diplôme. Par la suite, il se rend en Italie où il étudie le droit canon et la médecine à l'université de Bologne, puis l'astronomie dans les cours de Domenico Maria Novara, qui est l'un des premiers scientifiques à remettre en cause le système géocentrique de Ptolémée. L'intérêt de Copernic pour la géographie et l'astronomie est encouragé par son professeur. Les deux hommes observent ensemble des occultations ou éclipses de Lune.



⊞

Il commence à divulguer une présentation très simple de ses théories en 1512 dans un court traité d'astronomie, le *Commentariolus (Petit Commentaire)*, à diffusion très confidentielle. Il prépare lentement un ouvrage très complet et approfondi qu'il termine vers 1539 en refusant de le publier : il craint que sa doctrine ne soit jugée ridicule et redoute les réactions de l'Église. Son disciple Rheticus publie en 1540, à Dantzic, avec son accord, un compte rendu de cette étude, *Narratio prima (Premier Discours)*, qui obtient un succès important au sein de la communauté des scientifiques, et est réédité l'année suivante à Bâle. Cette réussite, ainsi que les encouragements de certains hommes d'Église, poussent Copernic à accepter la publication de son œuvre maîtresse : *De revolutionibus orbium cælestium (De la révolution*

des sphères célestes). Elle est publiée en 1543, l'année de sa mort, précédée d'une lettre élogieuse du cardinal Schönberg, mais contenant aussi une introduction rédigée par le luthérien Osiander, apparemment sans l'accord de Copernic, destinée à présenter la thèse de ce dernier comme une hypothèse mathématique vouée à « sauver les apparences » mais non l'expression nécessaire de la réalité. C'est sans doute cet ajout qui explique l'absence de réaction de l'Église catholique pendant des dizaines d'années.

Copernic peut être considéré comme l'un des plus grands génies de son époque. Il a acquis une renommée universelle grâce à sa théorie du mouvement de la Terre et des planètes. Dans son système héliocentrique (connu, depuis lors, sous le nom de système de Copernic), toutes les planètes tournent autour du Soleil, et la Terre n'est plus qu'une planète comme les autres, dont la rotation sur elle-même donne l'alternance du jour et de la nuit. Malgré les progrès permis par son système en matière de calculs astronomiques, Copernic ne réussit pas à faire admettre ses idées à ses contemporains.

Le ^{xvi}^e siècle et ses très grandes tendances géocentriques (confortées par les Écritures saintes) acceptent mal que la Terre soit mobile. Les chercheurs et scientifiques de l'époque adoptent certains éléments de la théorie, en revanche la base de l'héliocentrisme est rejetée. Seulement une dizaine de chercheurs reprendront ces travaux quelques années plus tard, dont les plus célèbres sont l'Italien Galilée et l'Allemand Johannes Kepler. Dès le début, les idées de Copernic sont combattues farouchement par les protestants. Il est inacceptable que la Terre ne soit plus le centre de l'Univers et devienne une planète comme les autres, pour ceux qui ont une lecture littérale de la Bible. Quant à l'Église romaine, si elle ne réagit pas immédiatement, elle met cependant l'ouvrage à l'index dès 1616, et ce jusqu'en 1846.

Les théories de Copernic, même si elles sont incomplètes et encore très imprégnées de tradition (Copernic fait du Soleil le centre, non seulement du système solaire, mais aussi de l'Univers tout entier supposé limité par la sphère des étoiles, les mouvements des planètes sont expliqués par des combinaisons de mouvements circulaires uniformes), ont révolutionné la connaissance dans le domaine fondamental du système du monde.

De la République à l'Empire romain

Selon la légende, Rome aurait été fondée par Romulus en 753 av. J.-C. Historiquement, sa fondation date de 620 : elle est liée à l'avènement d'une monarchie qui débute avec le roi Tarquin l'Ancien. Cependant, en 509, le dernier roi, Tarquin le Superbe, est chassé du pouvoir par les familles nobles de la ville, qui optent alors pour un gouvernement de type républicain. Dès lors, Rome devient une cité et une république puissante qui, jusqu'à son éclatement, supprime ses rivales, notamment Carthage et Athènes, et maîtrise par son rayonnement économique et militaire une grande partie du Bassin méditerranéen et la Gaule divisée en provinces.

La puissance de Rome n'est pas due uniquement à sa puissance militaire. La République romaine repose principalement sur le Sénat, une assemblée, titulaire de l'*auuctoritas*, c'est-à-dire d'une grande autorité morale et politique. Cependant, si cette assemblée, dont les membres proviennent essentiellement des familles romaines nobles, riches et de vieille souche, détient le pouvoir, elle a parfaitement su déléguer ses pouvoirs de manière efficace à des consuls, des dictateurs, des préteurs, des censeurs, des édiles ; elle a su également associer le peuple à la gestion de la République par l'intermédiaire d'assemblées (les comices) et de tribuns populaires. Même si l'harmonie institutionnelle ainsi atteinte semble trop enracinée et trop efficace pour qu'on puisse y substituer un gouvernement personnel de type monarchique, les Romains ne veulent pas entendre parler de monarchie, c'est pourtant ce qu'il advient à partir du moment où le Sénat admet qu'il puisse y avoir un *princeps*, un premier au centre du pouvoir, un homme dont les victoires militaires lui ont fait gagner le titre d'*imperator*. L'avènement d'un titulaire unique du pouvoir, révolution juridique et politique absolue pour les Romains, ne se fait pas en un coup. Elle se fait même par à-coups.

Lorsque César meurt en 44, assassiné par quelques sénateurs, il détient déjà les pleins pouvoirs militaires et il est sur le point de fonder une monarchie. Il a en effet gagné la guerre civile contre son concurrent, Pompée, et il est celui qui peut garantir le maintien de la paix civile. Pourtant, César est trop sûr de lui, trop impatient aussi aux yeux de ceux qui souhaitent que le Sénat conserve la prééminence du pouvoir.



Statue de César, œuvre de Nicolas Coustou exposée au musée du Louvre.

Dans la course au pouvoir qui suit la mort de César et qui se transforme à nouveau en guerre civile, le petit-neveu de César, Octave, triomphe. À son tour il devient l'homme fort, celui qui peut maintenir la paix. Auréolé du prestige de la victoire, il est soutenu par l'armée, et des ralliés de tous bords (« républicains » et « césariens », chevaliers et sénateurs) renforcent son poids politique. Il est le premier empereur romain à qui le Sénat reconnaît l'*auctoritas* en lui décernant le titre d'Auguste. En agissant avec une grande habileté politique, beaucoup de prudence et de tact envers le Sénat, il conserve pour lui un pouvoir quasi absolu fondé sur le cumul de plusieurs magistratures civiles héritées du passé républicain. Il conserve aussi son *imperium*, c'est-à-dire son pouvoir sur l'armée, alors qu'en principe cet *imperium* était temporaire pendant l'ère républicaine. Par ailleurs, son pouvoir repose également sur la religion d'État que son titre de Grand Pontife lui permet de diriger. Cette situation, qui en fait le *princeps*, le premier du régime, est renforcée par l'octroi de prérogatives ambiguës. Ainsi, il intervient dans l'élection des magistrats, peut faire entrer au Sénat la personne de son choix, il nomme à tous les échelons des fonctionnaires qui sont ses « délégués ». Il dirige la diplomatie et la politique extérieure (normalement le droit de guerre et de paix appartient au peuple romain seul). Enfin, il dispose de moyens financiers considérables, grâce à sa fortune personnelle, héritée en partie de César, aux revenus de l'Égypte, son domaine privé, et à certains impôts qui alimentent les caisses impériales.

Les successeurs d'Octave n'ont pas besoin de faire preuve d'autant de prudence qu'Octave : le pouvoir impérial est suffisamment affermi, grâce aux services rendus, à la force de l'habitude, à la disparition de l'esprit « républicain », à la montée de générations et de classes nouvelles soutenant un régime qui les favorise. L'*imperium*, qui définissait en quelque sorte une monarchie militaire, prend rapidement le pas sur la prudente et majestueuse autorité du fondateur (*auctoritas*) et donne finalement son nom au régime et à son héros, l'empereur.

L'empereur romain, soutenu par une puissante administration centralisatrice, par des juristes codifiant et renforçant les règles de son pouvoir, par une politique culturelle et culturelle en sa faveur, devient alors, et jusqu'au ^ve siècle, l'incarnation d'un pouvoir non partagé, d'un pouvoir absolu.

La nation

L'humanité est une espèce grégaire. Toute espèce grégaire se plie à une certaine morphologie, qui lui procure cohérence et cohésion. La liberté humaine lui permet de recourir aux morphologies les plus variées. Les polities d'Europe en ont développé une particulière, appelée « nation », entre le XIV^e et le XIX^e siècle.

Les loups vivent en horde, les harengs en bancs, les abeilles en ruches... Les humains sont également grégaires, mais la nature ne leur impose pas une manière unique et uniforme de vivre ensemble. Au long des millénaires et selon les aires culturelles, ils ont recouru à des principes de cohésion et de cohérence et à des morphologies très variées, comme la bande, la tribu, la caste, la cité, la féodalité... et la **nation**. Politie et nation sont deux concepts étrangers l'un à l'autre, car, si la politie est un phénomène humain universel, la nation est une invention européenne, dont la mise au point s'est poursuivie sur plusieurs siècles, entre la guerre de Cent Ans aux XIV^e et XV^e siècles et la première guerre mondiale. L'élaboration de la nation par l'Europe est un phénomène très complexe, dont les facteurs principaux semblent avoir été la mise en place de la carte transpolitique de l'Europe, un mouvement séculaire d'« individuation » et des régimes politiques favorisant des développements démocratiques.

Le modèle européen de la nation repose sur des ensembles d'individus, réunis par un passé commun, visant un présent commun et aspirant à un avenir commun, selon la formule d'Ernest Renan. C'est par l'entremise de cette communauté vécue et visée que la morphologie de la nation rejoint la politie et qu'elle a pour idéal le mal nommé « État-nation ». Les nationaux ont le sentiment et la conviction d'avoir un **passé commun**. Étant européen et l'Europe ayant vécu une histoire marquée par des guerres récurrentes, le passé national est fait avant tout d'épreuves, de victoires et de défaites vécues et surmontées ensemble jadis et naguère. La construction nationale repose, de ce fait, sur des représentations idéologiques inspirées des faits historiques et donne lieu à des historiographies – anglaise, allemande, française, italienne, espagnole... – entièrement biaisées par le souci de persuader que la formation, la naissance et la perpétuation de la nation étaient des destins nécessaires et que les histoires s'expliquent par l'accomplissement de ces destins nationaux.

Les nationaux vivent un **présent commun**. Du moins, ils en bénéficient, s'ils sont réunis en politie, car seule la politie a la capacité d'agir comme acteur collectif et de définir un espace commun de sociabilité. C'est pourquoi l'idéal



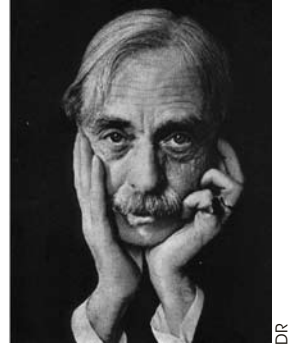
DR

Les pourparlers de Münster (qui aboutirent aux traités de Westphalie) opposaient les Provinces-Unies (les Pays-Bas) à l'Espagne et la France au Saint Empire romain germanique. Ceux d'Osnabrück, la Suède à l'Empire. Les principaux bénéficiaires furent la Suède, les Pays-Bas et la France Côté français, la diplomatie menée par Mazarin fut décisive.

de la nation est de réunir tous les nationaux en politique, et pourquoi la politique nationale connaît des difficultés réelles et peu solubles, quand elle est contrainte d'admettre en son sein des non nationaux. Or la carte politique de l'Europe, telle qu'elle émerge entre 1453 – fin de la guerre de Cent Ans – et 1648, 1713 ou 1815 – traités de Westphalie, d'Utrecht ou de Vienne –, n'a pas été dessinée par les nations, mais par les rapports de force en Europe et par les contraintes de l'équilibre européen. Il en a résulté une coïncidence très variable entre nation et politique. La France en est probablement l'exemple le plus achevé, alors que l'Autriche puis l'Autriche-Hongrie étaient à ce point éloignées de l'idéal, que la politique a fini par se décomposer à la fin de la Grande Guerre. Ailleurs, la nation était dispersée entre plusieurs politiques, si bien que des mouvements d'unité nationale sont nés et ont imposé, en Allemagne et en Italie, des recompositions politiques profondes. Il demeure que l'idéal avoué et visé est de se retrouver en politique et de fonder la vie en commun sur une sécurité assurée face à l'extérieur, sur une prospérité satisfaisante, sur des développements culturels propres, bref, sur une définition partagée de la bonne vie et sur la réunion des moyens de l'assurer au plus grand nombre.

Les nationaux veulent, enfin, un **avenir commun**. S'ils ne vivent pas déjà en politique, l'avenir le plus pressant est de gagner l'indépendance ou l'unité. Mais l'avenir rêvé est de continuer indéfiniment à surmonter ensemble de nouvelles épreuves, de réunir toujours mieux les moyens de la bonne vie et d'imposer au monde extérieur la conscience des succès de la nation-politique : économiques, politiques, scientifiques, techniques, sportifs, artistiques... Cet idéal reposait sur deux conditions : que les politiques d'Europe pussent se complaire dans des rivalités et des guerres toujours recommencées et que l'Europe occupât dans le monde une position hégémonique. Ces deux conditions ayant disparu après 1945, sans espoir aucun d'être jamais restaurées, la nation comme morphologie est entrée en crise, dont il n'y a aucune chance qu'elle sorte par un retour au passé.

Paul Valéry (1871-1945) : *Regards sur le monde actuel*



DR

« *Le temps du monde fini commence* » prédit Paul Valéry dans l'avant-propos de ses *Regards sur le monde actuel*. Attiré dans sa jeunesse par l'écriture poétique sous l'influence de Rimbaud, de Mallarmé et de Gide, le poète traverse, en octobre 1892, la *Crise de Gênes* qu'il définit comme le véritable début de sa vie intellectuelle. Il décide alors de rompre avec la poésie, à cause de l'impuissance où il était de composer, pour se consacrer à la connaissance du monde et de soi, ce qu'il appelle « la vie de l'esprit ».

Intéressé par les questions contemporaines et passionné par *les mécanismes de l'Esprit et du Corps*, Paul Valéry perçoit déjà ce qui, loin de libérer l'homme comme d'aucuns l'ont imaginé, l'aliène : « *On voit que le contour de notre domaine de liberté est fort changeant. J'ai grand peur que son aire n'ait fait que se rétrécir depuis un demi-siècle. C'est une peau de chagrin.* »

Les essais rassemblés dans les *Regards sur le monde actuel* que Valéry, après la première édition de 1931, a complétés de nouveaux textes en 1938 et en 1945, offrent une analyse lucide et souvent sombre de l'entre-deux-guerres. L'écrivain ne se borne pas à l'étude de l'Europe. Il aborde également l'histoire, la liberté, le progrès, l'état des lettres et ses pages ont tracé une empreinte durable.

Ces essais, dont « *le dessein est de préciser quelques idées qu'il faudrait bien nommer politiques* », sont un recueil des diverses réflexions que Paul Valéry a pensées, voire revisités dès la fin de la première guerre mondiale. De la dictature à la précarité de la liberté, de la première guerre sino-japonaise en 1895 à l'Amérique comme projection de l'esprit européen, tout au long de l'ouvrage, l'écrivain exprime sa volonté d'éclaircir des notions qu'il juge floues pour « *les personnes qui n'ont point de système et absentes des partis ; qui sont par là libres encore de douter de ce qui est douteux et de ne point rejeter ce qui ne l'est pas* ». Il obtient cette clarification en étudiant les thèmes et concepts qu'il estime essentiels pour comprendre la société de son époque en pleine mutation : l'histoire, la liberté, la vie politique, la transformation

de la place et de la fonction de l'Europe dans le monde, le contraste entre l'Orient et l'Occident, les spécificités de la France et ses richesses culturelles ainsi que de la « *prééminence de Paris [qui] fait un peu de tout, [...] métropole de diverses libertés et la capitale de la sociabilité humaine* ».

Si Valéry remarque des permanences historiques, notamment que « *l'existence des voisins est la seule défense des nations contre une perpétuelle guerre civile* », la trame de son ouvrage repose fondamentalement sur la transformation radicale et de plus en plus rapide de l'organisation du monde. Selon lui, « *l'homme moderne est l'esclave de la modernité : il n'est point de progrès qui ne tourne pas à sa plus complète servitude. [...] Le progrès n'est que l'accomplissement des utopies [...] Rien ne se fera plus que le monde entier s'en mêle* ». Au travers d'un discours critique, Paul Valéry ne cesse d'interroger la notion même « d'histoire », de la reconsidérer en permanence et de méditer sur ce que la conscience du passé pourrait fournir à un Moi en perpétuelle quête de lui-même. Cette réflexion s'accompagne d'une remise en question de tout l'*art historique* pour que la prise de conscience des hommes et des sociétés puisse être pleinement élaborée. Une nouvelle conception de l'évolution historique sollicite une nouvelle écriture de l'histoire qui donne à l'avenir « *les moyens d'être pensé* » car « *l'histoire alimente l'histoire* ». Cette « *manière de voir* » invite à « *entrer dans l'avenir à reculons* ».

Paul Valéry a donc mis en garde, dès 1931, ses contemporains sur ce qui se révèle être toujours notre « *monde actuel [car] il faut rappeler aux nations croissantes qu'il n'y a point d'arbre dans la nature qui, placé dans les meilleures conditions de lumière, de sol et de terrain, puisse grandir et s'élargir indéfiniment* ». Avec le recul, les prémonitions valéryennes ont gardé tout leur sens au cours du siècle précédent et conservent leur pertinence sur bien des points en ce début de XXI^e siècle. Ce « monde fini » aux échanges innombrables, excessifs et instantanés, dont Paul Valéry a pressenti la structure particulière, est celui-là même d'aujourd'hui.

« *Le temps du monde fini commence* »...

Bibliographie

- Michel Jarrety, *Portraits littéraires : Paul Valéry*, Hachette, 1992.
Michel Jarrety, *Valéry devant la littérature*, PUF, 1991.

Sous la haute direction de monsieur Michel Jarrety, professeur à la Sorbonne

Le Corbeau

Dans une petite ville de province, le docteur Germain est la cible de lettres anonymes signées « *Le Corbeau* », qui l'accusent d'être l'amant de l'épouse du docteur Vorzet et de pratiquer des avortements clandestins. Les soupçons se portent tour à tour sur ses collègues médecins avant de s'étendre à toute la population de la bourgade.

L'affaire prend une ampleur démesurée et provoque drame sur drame. Un patient de l'hôpital se suicide après avoir appris par une missive du *Corbeau* qu'il était atteint d'un cancer. Le docteur Germain enquête pour découvrir l'identité du mystérieux *Corbeau*. Le scénario de Clouzot et Chavance s'inspire d'un fait divers survenu dans les années 1920 : l'affaire de Tulle.

La noirceur du film et le portrait sans concession des villageois, parfois emportés par une hystérie collective, font penser tour à tour à *M le Maudit* et *Furie* de Fritz Lang. Faisant preuve d'un sens de la dramaturgie cinématographique rare, Clouzot est un cinéaste efficace et animé d'un réel talent quand il s'agit de créer une atmosphère et de maîtriser ses effets, autant de vertus que l'on rencontre plus volontiers dans le cinéma américain.

À ce titre, le film fut salué comme un chef-d'œuvre à sa sortie en 1943, mais fut très vite violemment attaqué par les conservateurs et la presse clandestine : produit par la *Continental*⁽²⁾, le film était pour eux un acte de collaboration tant l'image qu'il donnait des Français était noire et parce qu'il servait la propagande nazie. La Centrale catholique le classa dans les films à proscrire absolument, car pernicieux au point de vue social, moral et religieux, tandis que Goebbels le faisait diffuser à l'étranger (sauf en Allemagne, où il fut jugé trop noir). Toutefois, ce film dérangeait également la Gestapo, car il s'attaquait au système de délation qu'elle avait érigé.

Le film fut interdit à la Libération. Clouzot échappa à la prison mais se vit frappé d'une suspension professionnelle à vie. Grâce à l'intervention de personnalités, il revint à la réalisation et remporta plusieurs récompenses aux festivals de Venise et de Cannes.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.
 2. Société de production cinématographique financée par des capitaux allemands, créée en 1940 par Joseph Goebbels, ministre de la Propagande du parti nazi, et dirigée par Alfred Greven. Pour Goebbels, l'objet de cette société était avant tout politique, afin de garder la mainmise sur la production cinématographique des pays occupés et faire en sorte que ne soient produits que des films légers, vides, afin de ne pas développer le nationalisme.

Giuseppe Arcimboldo, un artiste *tutti frutti*

Les visages anamorphiques d'Arcimboldo (1527-1593) ont largement dépassé la réputation du maître milanais de la Renaissance. Ses figures allégoriques, composées d'imbroglios de faune et de flore dans les quatre *Saisons* et *Éléments*, demeurent le fil rouge de l'œuvre de celui qui a peint *L'Automne* (raisins, poires, champignons...) sur une commande de l'empereur Maximilien II de Habsbourg ; *L'Été* est un concentré de raisins, pommes, poires, pêches et cerises, petits pois, haricots et courgettes ; *L'Hiver* est un amalgame de racines noueuses effrayantes tandis que *Le Printemps* met en bouquet une composition florale dont il ne manque plus que l'interactivité olfactive pour satisfaire les sens.

Quant aux *Éléments*, ils forment un patchwork empreint d'un raffinement mélancolique parfois dérangent : *L'Eau* superpose des poissons et des crustacés ; *L'Air* assemble des oiseaux flamboyants ; *La Terre*, des mammifères ; *Le Feu*, des bougies, des canons et des armes diverses.

Ces deux tétralogies sont complétées de portraits caricaturaux comme *Le Cuisinier* dont le front est un porcelet, le nez une volaille déplumée et le couvre-chef un plat en étain. *Le Bibliothécaire*, quant à lui, est un amas de livres agencés pour revêtir un aspect humanoïde.

Les tableaux réversibles – *Nature morte / L'Homme-Potager* ou *Portrait anthropomorphe composé de fruits* – éveillent également l'appétence du spectateur. « *Le trouble le plus agissant provient de l'effet du grouillement des formes et des objets* ». ⁽²⁾

Véritable curiosité artistique, l'œuvre éclectique d'Arcimboldo est mise à l'honneur au musée du Luxembourg⁽³⁾. Tombé dans l'oubli pendant quatre siècles, le mouvement surréaliste a redécouvert l'univers fantaisiste de ce virtuose de l'art potager qui mérite sa place dans le Cabinet des merveilles.

À l'instar de Bosch, Merian et autres anonymes, Arcimboldo a inspiré, par goût de l'étrange, Dalí, Halsman, Man Ray, Max Ernst, ou Picasso et l'art contemporain en général.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

2. Roland Barthes, *Arcimboldo* – FMR, 1978.

3. Du 15 septembre 2007 au 13 janvier 2008.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Mais de quel genre est-il ?

« Une alvéole ressemble à un prisme droit à base hexagonale régulière (l'ouverture), mais le fond est un assemblage de trois losanges identiques qui appartiennent chacun à deux alvéoles opposées. »

Source, site Internet dont il vaut mieux taire le nom.

Cette définition, extraite d'Internet, explique ce qu'est l'alvéole sans pour autant en respecter le genre. Erreur fatale ! Une nouvelle fois, la faute est, de façon inattendue, apparue ! **Alvéole**, un mot, fort connu, d'un usage si courant qu'il en est déconcertant, qui subit pourtant régulièrement une mutation « transgénérique ». Certes, on écrit rubéole, rougeole, geôle, boussole, auréole... au féminin, mais pas de bol ! **Alvéole** est du masculin. Né en pleine Renaissance, il est issu du latin *alveolus*, diminutif de *alveus*, tous deux du genre masculin.

Aussi, dans notre milieu aérien, avons-nous tous conscience que bon nombre de nos avions possèdent un alvéole pour abri. Quel beau moyen mnémotechnique pour se souvenir du genre de ce mot : un avion, un alvéole.

« Ce qui retint Robinson plus que toute autre chose, ce fut **un alvéole profond** de cinq pieds environ qu'il découvrit dans le coin le plus reculé de la crypte. » *Vendredi ou les limbes du Pacifique*, Michel Tournier, 1967.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.